

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Nombre :
de conseillers
- en exercice 14
- de présents 9
- de votants 9

Date de convocation :
14/05/2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt et un mai à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Sabine SOUMIER, Daniel HERPHELIN, Sophie LOUGUET, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX et Véronique DEHAUSSY

Absents excusés : Philippe MARION, Michel DELVA, Béatrice PAYEN, Lucie ROSELEUR, Stéphane PAMART.

Mme Sophie LOUGUET a été élue secrétaire de séance

Objet : Décision modificative 1-2019 (2019021)

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget de l'exercice 2019, comme suit :

Recettes d'investissement :

2151 21	Subvention de l'Etat	- 10.604 €
---------	----------------------	------------

Dépenses d'investissement :

165/16	Dépôts et cautionnements	+ 3 €
21318/21	Autres bâtiments publics	+ 4.000 €
2135 /21	Instal gén. agenc. Aménag cons	+ 1.600 €
21568 /21	Autre matériel et outillage (sirène)	+ 1 €
2158 /21	Autre matériels et outillage	+ 500 €
2188 /21	Autes immo corporelles	+ 4.500 €

Objet : Convention de mise à disposition des équipements sportifs à la ligue de Football et au District (2019022)

Il est proposé au Conseil Municipal de signer avec La Ligue, une convention de mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs du stade « Dominique RENARD », énumérés comme suit :

- le terrain de football et ses abords
- le Club House,
- l'éclairage,
- les vestiaires équipés comprenant douches et toilettes,
- et le parking habituellement utilisé lors des manifestations organisées au stade.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal adopte la convention de mise à disposition des équipements énumérés, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Objet : Loyer logement 80 rue de l'église au 01-06-2019 (2019020)

M. le Maire informe que Monsieur Cédric GARIN demande à louer le local appartenant à la Commune sis 80 rue de l'église à compter du 1^{er} juin 2019.

M. le Maire demande de fixer le prix du loyer.

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 550.00 € par mois à compter du 1^{er} juin 2019 et autorise M. le Maire à signer le contrat de bail et tous documents relatifs à cette affaire.

Loyer logement 65 rue Roger Lebon au 01-07-2019 (2019019)

M. le Maire informe que Monsieur François BERLAND demande à louer le local appartenant à la Commune sis 65 rue Roger Lebon à compter du 1^{er} juillet 2019. M. le Maire demande de fixer le prix du loyer.

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 550.00 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2019 et autorise M. le Maire à signer le contrat de bail et tous documents relatifs à cette affaire.

Objet : Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN (2019017)

Après en avoir délibéré par 9 voix pour,

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).

Ainsi que celle de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)

Objet : Modifications des compétences de la 3CA (2019018)

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la modification des compétences de la 3CA avec l'ajout dans le bloc de compétence « *action sociale d'intérêt communautaire* » : la compétence « *renforcement du lien social entre les habitants* » et en déclarant d'intérêt communautaire « *le soutien aux actions et manifestations sociales, socioculturelles, d'animations ou de participations locales à destination des habitants du territoire* ».

Questions diverses

Avenant n° 02 à la convention de la transmission électronique des actes (2019016)

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat du 24 juin 2011 entre l'Etat représentée par le Sous-Préfet et la Commune de CARTIGNIES

Vu que l'association RVVN cessera le service de dématérialisation et de télétransmission dispositif « local Trust Actes » de la Société ATEXO à compter du 30 juin 2019

Le Conseil Municipal décide

-l'ouverture d'un Accès au Tiers de Télétransmission S2low mis en œuvre par Adullact et géré par Creativ auprès du Centre de Gestion

-autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention dans lequel sera ajoutée la transmission des documents budgétaires visa l'application dénommée « ACTES Budgétaires ».

-et donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Proposition de la société ACTARUSPROD

M. le Maire présente le projet de visite virtuelle à 360° de la commune proposée par M. HACCART de la société ACTARUSPROD. Il ajoute que la commune a la possibilité d'en acquérir la propriété exclusive et de la diffuser à sa convenance via le site Internet, le devis s'élevant à 1.500 €. Après discussion, il est décidé de ne pas retenir ce projet.

Prestation de la chorale DJAMENDO

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 150 € à la chorale DJAMENDO pour une prestation qui aura lieu cette année à l'église de Cartignies. M. le Maire prendra contact avec l'association « C'dans l'Art » afin de leur proposer de participer à l'organisation de ce concert.

Programmation de prochaines réunions

Sont prévues la réunion de la commission du cimetière le mardi 11 juin -19h30- la réunion de la commission des finances le mardi 18 juin -10h- et la prochaine réunion du conseil municipal le mardi 25 juin.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire se déclare déçu et choqué par l'absence des enfants et des enseignants du groupe scolaire lors de la cérémonie de la journée nationale du souvenir de la déportation.